



Assemblée communale du 29 mai 2017

Présidence :	Philippe Cotting
Membres présents :	33 citoyens et citoyennes
Majorité absolue :	17
Excusés :	Messieurs Frédéric Gross, Nicolas Schuwey et Thierry Vojtasik
Désignation des scrutateurs :	Messieurs Gilbert Delley et Pierre-Alain Gogniat

A 20h00, l'assemblée est déclarée ouverte.

Au nom des Autorités communales, M. Philippe Cotting, syndic, salue cordialement les participants à cette assemblée et leur souhaite la bienvenue.

Cette assemblée a été convoquée légalement par publication dans la feuille officielle, par affichage au pilier public et par tous-ménages.

Présentation du tractanda

- 1. Approbation du procès-verbal du 19 décembre 2016**
- 2. Comptes de l'exercice 2016**
 - 2.1 de fonctionnement**
 - 2.2 des investissements**
 - 2.3 rapport de l'organe de contrôle**
 - 2.4 rapport de la commission financière**
 - 2.5 approbation des comptes de fonctionnement et des investissements**
- 3. Investissement et financement par emprunt pour le réaménagement du Hangar de la Police du Lac (crédit supplémentaire)**
- 4. Investissement et financement par emprunt pour équipement technique d'un secteur du camping (2^{ème} étape)**
- 5. Investissement pour l'installation d'un éclairage public et crédit y relatif (2^{ème} étape)**
- 6. Approbation de la nouvelle convention entre les Communes de la Broye et les services de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Broye**
- 7. Informations et divers**

Au vote à main levée, l'ordre du jour est accepté par les membres de l'assemblée, sans objection. Par cette approbation, l'assemblée peut délibérer conformément à la loi.

Point 1 – Approbation du procès-verbal du 19 décembre 2016

M. le Syndic précise que selon l'habitude prise, le procès-verbal ne sera pas lu. Les citoyens et les citoyennes ont pu le consulter soit sur le site internet ou soit directement à l'administration communale.

Aucune remarque n'étant soulevée, les citoyens qui approuvent ce procès-verbal sont invités à se prononcer en levant la main.

Vote :

A main-levée, les membres de l'assemblée communale approuvent le procès-verbal de l'assemblée du 19 décembre 2016, à l'unanimité et sans objection.

Point 2 – Comptes de l'exercice 2016

2.1 Présentation du compte de fonctionnement

Les comptes de fonctionnement ont pu être consultés soit sur le site internet, soit au bureau communal. Un résumé des comptes a également été présenté. Les comptes 2016 correspondent, dans leur ensemble, au budget voté. Certains points particuliers seront relevés par la Commission financière.

Aucune question n'est posée par les membres de l'assemblée communale.

2.2 Présentation du compte des investissements

Comme pour le compte de fonctionnement, les citoyens ont pu prendre connaissance des principaux objets dans l'information communale. Les dépenses liées principalement à la passerelle du port et à la finalisation d'investissements comme les places de stationnement au camping, aux changements de compteurs d'eau, à la rénovation des chemins de remaniements et à la construction du bâtiment de l'édilité.

Il est présenté par chapitre et sur rétroprojecteur le résultat des décomptes finaux de ces investissements.

M. Cotting précise qu'un décompte précis a été remis concernant les aménagements du camping reprenant toutes les factures y relatives. Il relève que le dépassement enregistré est lié aux travaux supplémentaires de l'aménagement du terrain « Wyler », de l'évacuation des caravanes du secteur « Ruisseau » et de la mise en décharge des matériaux ainsi que l'aménagement des places de parc payantes, ceci pour un coût de Fr. 142'774.00, investissement non prévu dans le budget initial de Fr. 1'200'000.00. M. Cotting soulève l'importance de fournir ces explications.

Aucune question n'est posée voire soulevée par les membres de l'assemblée communale.

2.3 Rapport de l'organe de contrôle

Ce rapport est présenté par M. Alexandre Dubey, Président de la CF.

Sur la base du mandat confié, l'organe de révision a vérifié les comptes annuels (bilan, comptes de fonctionnement et d'investissements et les engagements conditionnels) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal. La responsabilité de l'organe de révision consiste à vérifier les comptes et à exprimer une opinion sur les comptes.

Selon leur appréciation, les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux dispositions de la loi sur les communes et de son règlement d'exécution.

En conclusion du rapport, l'organe de révision recommande l'approbation des comptes annuels par l'assemblée communale, soit :

- Bilan au 31.12.2016	Fr.	18'297'599.95
- Résultat (excédent de produits)	Fr.	215'688.09

2.4 Rapport de la Commission financière

M. Alexandre Dubey, Président, communique que les membres de la commission financière ont pris connaissance des comptes 2016 et ont effectué quelques analyses. Ils ont également pris connaissance du rapport d'audit de l'organe de révision, soit la société fiduciaire BfB SA de Fribourg, lequel recommande d'approuver les comptes.

En fonction de ces éléments et par rapport aux comptes présentés, certaines précisions sur les dépenses et les recettes de certains chapitres sont fournies et détaillées sur rétroprojecteur par M. Alexandre Dubey, avec comparaison des montants budgetés.

Les comptes présentés dégagent un excédent de Fr. 215'688.05 et ceci après plus de Fr. 1'140'000.00 d'amortissements supplémentaires. Les rentrées extraordinaires 2016 se chiffrent à Fr. 884'188.00 en précisant que des travaux non exécutés s'élèvent à Fr. 471'500.00.

La commission financière qualifie ce résultat de très bonne année.

Au vu des explications fournies, la commission financière propose d'accepter les comptes tels que présentés et de donner décharge à la boursière, au Conseil communal et à elle-même.

D'autre part et au vu de la cessation de l'activité de la boursière communale, la commission financière demande au Conseil communal d'organiser une rencontre entre la fiduciaire, le nouveau boursier ou la nouvelle boursière et l'ancienne boursière ainsi que les membres de la commission financière d'ici au mois d'octobre 2017 au plus tard afin que toutes les informations nécessaires soient transmises.

2.5 Approbation des comptes de fonctionnement et des investissements

M. Cotting, Syndic, soumet à l'approbation de l'assemblée les comptes de fonctionnement et des investissements de l'exercice 2016.

Approbation du compte de fonctionnement

A la majorité des membres présents et sans objection, les comptes de fonctionnement sont approuvés par l'assemblée communale.

Approbation du compte des investissements

A la majorité des membres présents et sans objection, les comptes des investissements sont approuvés par l'assemblée communale.

Point 3 – Investissement et financement par emprunt pour le réaménagement du Hangar de la Police du Lac (crédit supplémentaire)

Présentation du projet sur rétroprojecteur.

M. Edgar Chambettaz fournit les explications relatives aux modifications apportées à ce projet consistant à la rénovation du groupe sanitaire ainsi que des locaux et des vestiaires qui ne correspondent plus aux exigences actuelles, soit construction sur deux niveaux.

Lors d'une séance avec les responsables de la Police du Lac et en collaboration avec l'architecte cantonal, il a été cité la nouvelle organisation des polices du lac inter-cantonaux Fribourg et Neuchâtel. Le projet initial n'est donc plus satisfait au vu de l'évolution future de la collaboration avec le canton de Neuchâtel.

Au vu de cette situation, la commune a confirmation de l'Etat de Fribourg que la location subira une augmentation s'élevant à Fr. 16'400.00 par an.

Présentation du plan financier

Coût total		Fr.	440'000.00
<hr/>			
<u>Frais</u>			
Intérêts bancaires	Fr.	4'840.00	
Amortissements 6%	Fr.	26'400.00	
Frais annuels	Fr.	4'000.00	Fr. 35'240.00
<u>Recettes</u>			
Location annuelle	Fr.	44'400.00	Fr. 44'400.00
<hr/>			

La parole est passée aux membres de l'assemblée.

- ✓ Madame Madeleine Ducret demande si le WIFI sera installé.
Monsieur Chambettaz la renseigne sur le fait que le WIFI est installé à la capitainerie mais l'alimentation présente une surcharge lors d'une utilisation par un trop grand nombre d'abonnés.
- ✓ Monsieur Gérald Cantin se renseigne sur le maintien du mobilhome de l'Amicale de la Voile à l'endroit actuel et sur la possibilité de placer cette société ailleurs.
Monsieur Edgar Chambettaz relève qu'il faut faire attention aux zones bien définies du plan d'aménagement local. Ce mobilhome devra être certainement déplacé.
- ✓ Monsieur Peter Denzler, Président de l'Amicale de la Voile, s'inquiète également sur la mise à disposition d'un emplacement pour la société.
Monsieur Philippe Cotting précise que le périmètre de construction reste à définir dans la zone et il faudra voir la possibilité de déplacer cette installation. Une solution d'emplacement dans la zone sera à négocier pour obtenir l'autorisation de Service de la faune et des forêts. Il faudra encore définir les besoins de la Commune.

- ✓ Monsieur Gérald Cantin estime qu'il est important de réfléchir à cette situation ainsi que sur les possibilités quant à la mise à disposition d'un emplacement dans le secteur.
- ✓ Monsieur Claude Ducret relève l'importance des activités de l'Amicale de la Voile et de Portasub pour la carte régionale et notre tourisme.
- ✓ Monsieur Peter Denzler précise qu'il est ouvert à trouver une solution en collaboration avec la commune quant à la solution du déplacement de l'installation provisoire ou pour la mise à disposition d'un local.
- ✓ Monsieur Alexandre Dubey propose la mise à disposition de la salle aménagée à la capitainerie.
Monsieur Cotting réplique que ce local doit rester à la disposition de l'administration du port de batellerie.
- ✓ Monsieur Cotting précise l'avantage pour la commune de la présence de la Police du Lac sur notre territoire en prenant en considération la convention à établir entre les cantons de Neuchâtel et de Fribourg. S'il fallait négocier avec les vaudois, ces derniers proposeraient certainement que tout soit installé à Yverdon-les-Bains, par exemple.

La parole n'est plus demandée.

Rapport de la Commission financière

La commission financière donne un préavis favorable malgré la diminution de location par rapport aux frais engagés et d'un contrat de location de 10 ans seulement avec la Police.

M. Edgar Chambettaz réplique qu'il n'y a pas de baisse de location et que le contrat, après les dix ans, est renouvelable de cinq ans en cinq ans.

Approbation de l'investissement et du financement par emprunt

A main levée et à la majorité des voix, sans objection, les membres de l'assemblée communale approuvent l'investissement supplémentaire relatif au réaménagement du bâtiment de la Police du lac pour le montant de Fr. 260'000.00 et le financement par un emprunt pour la totalité dont le montant s'élève à Fr. 440'000.00.

Point 4 – Investissement et financement par emprunt pour l'équipement technique d'un secteur du camping (2^{ème} étape)

M. Jean-François Perriard présente le projet sur rétroprojecteur.

Il expose les faits sur cet aménagement et développe les travaux exécutés à ce jour. La première étape consistait à l'installation des tableaux de distribution et à l'alimentation du courant électrique, TV et Internet, bâtiment technique, cabines de l'alimentation des parcelles.

La deuxième étape est considérée comme secteur représentatif (No 5), soit projet pilote pour l'équipement de 39 caravanes. Il s'agit de l'équipement électrique par l'installation d'une borne pour l'alimentation de 4 caravanes ou 2 caravanes selon le plan d'agencement. L'installation de compteurs et de réductions de pression est prévue pour l'alimentation des secteurs 6 et 7. Le projet d'alimenter chaque caravane est abandonné car pas nécessaire. Les bornes feront séparation entre les caravanes.

Ces travaux permettront de déterminer la suite à donner quant au réaménagement définitif des autres secteurs.

Présentation du coût de l'investissement

- Travaux de génie civil	Fr.	116'645.40
- Installations sanitaires équipement caravanes, nourrice de distribution, compteurs et réducteurs	Fr.	20'595.50
- Alimentation eau des parcelles secteurs 4 et 5	Fr.	7'134.20
- Installation électrique et mise en place des câbles et bornes	Fr.	74'951.20
- Relevé et rétablissement des points de limite des parcelles	Fr.	9'500.00
- Divers et imprévus (10%)	F	Fr. 24'552.50

La parole est passée aux membres de l'assemblée.

- ✓ Monsieur Benoît Sudan demande si les raccordements TV ou autres feront l'objet d'une facturation détaillée.
Monsieur Perriard répond par la négative car plutôt prévu d'être compris dans la location annuelle. La décision définitive sera prise par le Conseil communal, en temps voulu.
- ✓ Monsieur Alexandre Dubey estime qu'il pourrait y avoir des problèmes de ne pas s'assurer les services d'un ingénieur.
M. Perriard répond qu'il ne faut pas franchir les étapes car il s'agit d'un secteur pilote qui ne nécessite pas nécessairement le mandat d'un ingénieur. Par contre, pour la prochaine étape des travaux, un ingénieur sera mandaté.
L'étape dite pilote permettra d'évaluer les coûts et les équipements de raccordements des prochaines caravanes.
Le début des travaux est fixé au 1^{er} novembre 2017 et les locataires seront avertis.
- ✓ En réponse à Monsieur Gilbert Delley, il est précisé que le contact pour l'évaluation des travaux s'est fait avec l'entreprise mandatée et que le coût des travaux de l'ingénieur est devisé à Fr. 6'000.00.
- ✓ Monsieur Simone relève qu'en cas de problèmes, c'est la commune qui prend toutes les responsabilités.
- ✓ Monsieur Benoît Sudan précise que l'entreprise d'électricité est responsable des travaux mais s'il manque quelque chose, la responsabilité sera attribuée à la commune.
- ✓ Monsieur Perriard fait confiance aux entreprises et ce projet a été sérieusement étudié.
- ✓ Monsieur Cotting précise que ce secteur servira à percevoir ce qui se passe avant d'aller plus en avant dans les travaux définitifs.

Présentation du plan financier

Investissement financé par un emprunt	Fr.	271'000.00
<hr/>		
Intérêts bancaires 1.10%	Fr.	2'981.00
Amortissements 4%	Fr.	10'840.00
Total des frais annuels	Fr.	13'821.00

Rapport de la Commission financière

Bien que le dossier ait été suivi déjà par trois conseillers communaux différents, la commission financière donne un préavis favorable vu les montants déjà investis, contre son avis.

La commission financière demande, par contre, les corrections suivantes pour la suite du projet :

1. Mettre en place une commission afin de pérenniser l'investissement du projet qui va durer encore plusieurs années.
2. Mandater des ingénieurs pour l'établissement des soumissions et le respect des normes en vigueur.

Approbation du projet d'investissement et du financement par emprunt

A main levée, à la majorité des voix et 1 abstention, les citoyens et les citoyennes présents acceptent le projet d'investissement du réaménagement (2^{ème} étape) du camping.

A main levée, à la majorité des voix et sans objection, le financement du projet par emprunt, pour le montant qui s'élève à Fr. 271'000.00, est accepté par les citoyens et les citoyennes présents.

Point 5 – Investissement pour l'installation de l'éclairage public et crédit y relatif (2^{ème} étape)

M. Jean-François Perriard présente le projet d'assainissement de l'éclairage qui consiste à changer les têtes de lumière en LED.

Le coût de ces installations s'élève à Fr. 31'223.90 et M. Perriard relève que des subventions seront accordées. Par ce fait, rectification du montant d'investissement qui s'élève à Fr. 25'000.00.

- ✓ En réponse à M. Pierre-Alain Gogniat, la densité de la diminution atteindra 30%.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière donne un préavis favorable afin de continuer l'assainissement de l'éclairage public.

Approbation des travaux d'assainissement de l'éclairage public

A la majorité des voix, sans objection, les travaux d'assainissement de l'éclairage public et le crédit y relatif d'un montant s'élevant à Fr. 25'000.00 sont acceptés par les citoyens et les citoyennes présents.

Point 6 – Approbation de la nouvelle convention entre les communes de la Broye et les services de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Broye

Madame Marlène Collaud précise que la nouvelle loi scolaire impose de tels services qui ont pour objet d'aider les élèves par des conseils et de mesures de soutien et ce service sera prodigué par le CEP à Estavayer-le-Lac.

Monsieur Cotting précise que ce mandat est confié au CEP sinon les communes doivent prendre en charges ces services.

Approbation de la nouvelle convention entre les communes de la Broye et le CEP

A l'unanimité, sans objection, la nouvelle convention relative aux services de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Broye est approuvée par les citoyens et les citoyennes présents.

Point 7 – Informations et divers

Informations

Société de Développement

M. Claude Ducret, vice-président de Portalban-Tourisme, fournit quelques renseignements concernant la société.

Il relève la différence enregistrée dans le budget de par l'augmentation de taxes de séjour. Cette taxe est facturée sur la base d'un forfait calculé sur 150 nuitées qui représente un montant qui s'élève à Fr. 2.45 par personne. La ventilation de ce montant se présente par une participation en faveur de l'UFT de Fr. 1.30, en faveur de l'Office du Tourisme Fr. 0.15 et en faveur de Portalban Tourisme Fr. 1.00.

Il fait remarquer la diminution d'encaissement des taxes des résidences secondaires dont certaines sont passées en résidence principale.

Il annonce également que la Sté de Développement a pris en charge le financement de la voile installée au bout du débarcadère.

Village lacustre : il est enregistré un montant de Fr. 256'200.00 financé par diverses sociétés, entreprises, communes, assurance, etc.. et le prêt de construction a pu être remboursé à la COREB.

La construction de la maison du bronze qui est achevée amène quelques intérêts des étudiants pour des travaux. Il est encore à restaurer 3 maisons et 3 greniers en mauvais état. Par contre, les aménagements extérieurs sont réalisés.

La société a enregistré 14'000 visiteurs pour 2016 dont 2'300 nuitées.

M. Ducret fait part de sa fierté au niveau des travaux exécutés et d'avoir travaillé pour notre région.

M. Cotting, Syndic, remercie chaleureusement M. Ducret pour les informations fournies.

Appartements protégés

M. Cotting, Syndic, fait part que cette construction est terminée et les différents services mis en place. Il reste des appartements à louer et si un couple ou une personne s'intéresse à

occuper un de ces logements, des formulaires d'inscription sont à disposition. Les dossiers sont analysés par une commission ad-hoc liés aux soins.

Agrandissement du complexe scolaire à Gletterens

La fin du chantier doit intervenir au début juillet 2017. Il est prévu de déménager les classes durant la dernière semaine d'école. La salle polyvalente devrait être accessible vers la mi-juillet. L'accueil extrascolaire va déménager fin juin. Le terrain multisport sera opérationnel début juin 2017.

L'inauguration du complexe aura lieu les 22, 23 et 24 septembre. Nous vous adresserons le programme des festivités fin août 2017.

Devis et financement : pour la partie du bâtiment, un dépassement de Fr. 350'000.00 est à prévoir sur un budget initial de 10,8 millions.

Pour la partie du terrain multisport, un budget initial de Fr. 700'000.00 avait été estimé. Comme déjà annoncé lors des dernières assemblées, le compte n'y est pas. Une rallonge d'environ Fr. 600'000.00 sera nécessaire.

Un détail complet des investissements sera communiqué lors d'une assemblée extraordinaire prévue durant l'automne. Il sera également soumis une remise à jour des statuts de l'Association afin de respecter les nouvelles exigences en matière scolaire découlant de la nouvelle loi scolaire et de son règlement.

La gestion des infrastructures sera réglée par un règlement d'utilisation adoptant des tarifs de location pour les sociétés locales et externes et pour les privés.

En réponse à Madame Mireille Godel, une classe enfantine sera ouverte à Portalban.

En réponse à M. Décrevel, la participation des frais se répartit par un pourcentage de 50% à charge de chaque commune. Le centre sportif situé à Portalban est propriété de la Commune et le terrain appartient à l'Etat de Fribourg.

Bâtiment administratif communal

Le Conseil communal se penche sur l'avenir du bâtiment scolaire qui sera libéré et sur le bâtiment actuel de l'administration. Ces constructions ne correspondent plus aux normes d'énergie et à l'accessibilité du public. Une rénovation simple semble peu efficace et le respect des normes difficiles à atteindre. En l'état, l'option d'un remaniement complet semble la voie la plus efficace.

Le Conseil communal va cibler les besoins et l'assemblée sera tenue au courant du projet et de son évolution.

PAL

Le Conseil communal et la commission d'aménagement vont se rencontrer tout prochainement pour finaliser le projet pour la mise à l'enquête publique, cet automne. Une séance d'information sera organisée pour présentation.

PAD (zone tourisme et loisirs)

Le dossier a été mis à l'enquête durant le mois de février 2016. Depuis cette date, nous attendons le préavis de synthèse. La finalisation de ce dossier est importante car elle concerne l'aménagement futur de la zone touristique.

Projet de cantine – zone touristique

- ✓ M. Jean-François Perriard présente le projet de l'installation d'une cantine sur la place ensablée, à proximité du centre sportif ainsi que les équipements prévus, soit une zone jeux le long du bâtiment du FC. Un prix de location sera fixé tout en favorisant les sociétés locales. Le projet sera nommé PortalbArena.

Une commission a été nommée à cet effet et composée trois membres soit Mme Marlène Collaud, Nicolas Schuwey et Jean-François Perriard.

Cette cantine sera installée dès le 14 juin jusqu'en septembre. Dans un premier temps, cette cantine sera louée et non achetée ceci pour se rendre compte des besoins, de l'utilité et de l'intérêt engendrés par cette structure.

Divers

- ✓ M. Claude Ducret propose de rénover la route du débarcadère, principalement le tronçon qui longe la plage.

M. Cotting, Syndic, lui répond que le Conseil communal reste dans l'attente du PAD avant d'entreprendre des travaux dans la zone touristique.

- ✓ M. Alexandre Dubey soulève quelques remarques au sujet du changement des compteurs, à voir pour un affichage permettant de situer le parking du Port, à voir également la possibilité de s'adresser à d'autres sociétés (Assurance, caisse de pension) pour les emprunts bancaires et demande où en est la fusion.

M. Cotting, Syndic, répond que la fusion n'est pas dans l'ordre des choses, pour l'instant. Il est à envisager de poser un panneau indiquant le restaurant de la Salamandre. Quant aux intérêts bancaires lors des emprunts, la commune travaille avec les banques et négocie les taux d'intérêts pour les obtenir au plus bas.

M. Nicolas Gavillet fait par que la pose des compteurs a pris du retard au vu du manque de personnel. A ce jour, le responsable de la voirie s'occupe de ces travaux et cela suit son cours.

- ✓ Mme Mireille Godel rappelle sa demande déjà formulée pour la mise à disposition d'une table de ping-pong sur la place de l'école et les travaux pour la sortie du chemin du Chêne sur la route cantonale.

M. Perriard lui confirme que ces installations seront exécutées.

- ✓ M. Jean-Claude Décrevel demande si une visite est prévue à la nouvelle station de pompage.

M. Gavillet lui répond que ceci est à voir avec l'ABV car une visite publique n'est pas prévue.

- ✓ M. Pierre-Alain Gogniat présente les animations prévues, soit 3 concerts, les 29 juillet, 26 août et 12 novembre.

M. Gogniat est remercié pour ces communications.

Fin de l'assemblée : 22h10

Au nom du Conseil communal

La secrétaire

J. Martin

Le syndic

Ph. Cotting